



Calcul indemnités d'occupation

Par **Conco**, le **15/09/2021** à **10:13**

Bonjour,

Soit la valeur du bien 240.000 €. Mon ex l'occupe à titre onéreux. Chacun de nous paie 650 €/mois du crédit immobilier. Quelle l'indemnité d'occupation ? Mensuelle ou annuelle.

Merci.

Par **Tisuisse**, le **15/09/2021** à **14:05**

Bonjour,

Cas d'école, Messieurs vous avez 4 heures pour traiter ce sujet. Je rappelle que, pour votre examen, il a coefficient 7.

Trève de plaisanterie (ça fait du bien de rire un peu) il vous faut voir votre notaire car cette indemnité est calculée selon le prix du marché local des locations, en fonction du quartier, de la composition du logement, etc. et affecté du coefficient d'indivision. Donc, réponse impossible à donner sur un forum.